

N°	3	8	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize Le jeudi 20 février 2014, 10h15, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI. <i>Ce conseil d'administration fait suite à une précédente réunion du CA reportée faute de quorum.</i>
- SAGE de la Vallée de la Bresle - Procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées	Étaient présents ce jour : Mme LUCOT-AVRIL, M. BIGNON, M. DECORDE, M. REGNIER, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à M. REGNIER), Mme LE VERN, M. AUBRY, M. DAVERGNE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- SAGE de la Vallée de la Bresle – Procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées</u> Le projet de SAGE de la Vallée de la Bresle a été validé par la CLE, préalablement à la procédure de consultation, en séance plénière du 7 février 2014. La procédure de consultation s'établit en 2 étapes :
23 janvier 2014	- Une première étape dite de consultation des assemblées et des personnes publiques associées (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, mairies, communautés de communes, etc...), - Une seconde étape d'enquête publique. Ces 2 étapes revêtent un caractère obligatoire dans la procédure d'élaboration des documents du SAGE.
NOMBRE DE DELEGUES :	Les frais liés à cette première étape de la consultation sont estimés à 10 000€ TTC, et seraient financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%. <i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à :</i>
En exercice 15	- lancer la procédure de consultation des assemblées des personnes publiques associées,
Présents 5	- signer toutes les pièces juridiques, administratives et financières nécessaires au bon déroulement de cette procédure,
Votants 6	- solliciter les financements nécessaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie,...), - inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 07 MAR. 2014
Acte exécutoire le : 07 MAR. 2014
le Président de l'Institution
Francis SENECAI

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
1113 Bresle
1 rue Sœur Racine - 76390 AUMAIE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

REÇU LE
10 MARS 2014
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAI
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
1113 Bresle
1 rue Sœur Racine - 76390 AUMAIE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com